Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 077-217704709-20261008-2026118-DE

N°2026-118

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
SOUS-PREFECTURE DE TORCY

Tournan-en-Brie
MA VILLE

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 8 octobre 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 8 du mois d'octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du vendredi 2 octobre 2026 et affichée le vendredi 2 octobre 2026.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, ETIENNE Jérémy, GAIR Laurence, KHALOUA Madani, LONY Eva, MEDJOUB Farid, HUSSON Chloé, LAURENT Pierre, PERALTA SUAREZ Mari, FOLLIOT Pascal, BRUSSELLE Sandrine, MARCY Jean-Pierre, BAKKER Hubert, MONOT Laure, PIGNON Mylène, ROBILLARD Christophe, JOSSET Isabelle, RENARD Philippe, GOMEZ Pascale, ANOUAR Rachid, HAEUSLER Camille, DOS SANTOS Carlos, HAMLIN Anne, SAUSSEY Laurent, SIMON DEL FAVERO Christophe, BUSSIER Dominique.

Absents représentés : DAOULAS Stéphanie représentée par HUSSON Chloé, EL MKELLEB Fabien représenté par KHALOUA Madani.

Absents : /

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva.

Objet : Avenant n°1 à la Convention relative à la participation financière du Département de Seine-et-Marne aux dépenses associées au réseau de chaleur biomasse concernant le collège Jean-Baptiste Vermay.

Nombre de membres en exercice :	**29**
Nombre de membres présents :	**27**
Nombre de suffrages exprimés :	**29**
Votes pour :	**29**
Votes contre :	**0**
Abstentions :	**0**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 077-217704709-20261008-2026118-DE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Lors du conseil municipal du 18 décembre 2024, la commune de Tournan-en-Brie a approuvé une convention avec le Département de Seine-et-Marne relative à la participation financière de ce dernier aux dépenses du réseau de chaleur biomasse alimentant notamment le collège Jean-Baptiste Vermay.

Pour rappel, la commune a formalisé avec la société IDEX ENERGIES un marché d'exploitation de ce réseau de chaleur alimentant les gymnases communaux ainsi que le collège.

Le présent avenant n°1 concerne la mise à jour de la participation du Département à la modification n° 2 du marché correspondant approuvé par le conseil municipal du 25 juin 2026. Les travaux objet de cet avenant concerne la part des travaux engagés par la ville pour prendre en compte la mise aux normes des installations techniques par l'intégration de travaux de mise en place d'une séparation hydraulique entre le réseau primaire et le réseau secondaire au périmètre du marché.

L'intégration de ces travaux supplémentaires entraîne une plus-value globale au marché de la Commune de Tournan-en-Brie de 49 982,52€ HT sur le poste R2, soit une évolution de 6,11% du montant global du marché de la Commune. Cette augmentation est répartie entre la ville de Tournan-en-Brie et le Département de Seine-et-Marne selon les clés de répartition définies dans le contrat initial, à savoir 30% pour la ville et 70% pour le Département, soit un montant de 34 987,76€ HT pour le Département pour la durée restante du marché.

Il convient donc de signer un avenant pour modifier la convention relative à la participation financière du Département aux dépenses de fonctionnement du collège Jean-Baptiste Vermay.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le marché d'exploitation d'un réseau de chaleur des gymnases communaux et du collège Jean-Baptiste Vermay entre la commune de Tournan-en-Brie et la société IDEX Énergies notifié en date du 9 septembre 2024 ;

Vu la modification n° 1 du marché d'exploitation d'un réseau de chaleur des gymnases communaux et du collège Jean-Baptiste Vermay entre la commune de Tournan-en-Brie et la société IDEX Énergies notifié en date du 23 octobre 2025 ;

Vu la modification n° 1 du marché d'exploitation d'un réseau de chaleur des gymnases communaux et du collège Jean-Baptiste Vermay entre la commune de Tournan-en-Brie et la société IDEX Énergies notifié en date du 1er juillet 2026 ;

Vu la convention initiale relative à la participation financière du Département de Seine-et-Marne aux dépenses associées au réseau de chaleur biomasse concernant le collège Jean-Baptiste Vermay approuvé par la commune par délibération du conseil municipal du 18 décembre 2024 et par le conseil départemental de Seine-et-Marne en date du 19 décembre 2024 ;

Vu le présent projet d'avenant n°1 à la convention relative à la participation financière du Département de Seine-et-Marne aux dépenses associées au réseau de chaleur biomasse concernant le collège Jean-Baptiste Vermay ;

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 077-217704709-20261008-2026118-DE

N°2026-118

Vu la délibération du conseil département de Seine-et-Marne en date du 26 juin 2026 approuvant le présent projet de modification n° 1 relative à la participation financière du Département de Seine-et-Marne aux dépenses associées au réseau de chaleur biomasse concernant le collège Jean-Baptiste Vermay ;

Considérant la nécessité pour la commune de refacturer les dépenses supplémentaires associées aux dépenses de la modification n° 2 du marché concerné ;

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur Madani KHALOUA, Adjoint au Maire chargé des sports, du handicap et de la vie associative, et de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°1 de la Convention relative à la participation financières du Département de Seine-et-Marne aux dépenses associées au réseau de chaleur biomasse concernant le collège Jean-Baptiste Vermay ;

- Inscrit les dépenses du réseau de chaleur y compris celles revenant au collège au budget de fonctionnement de la commune ;

- Précise que la commune procédera à la refacturation des dépenses du collège selon les modalités fixées par la présente convention initiale ainsi que son avenant n°1.

Fait et délibéré en séance, le jeudi 8 octobre 2026.

Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie
Conseiller départemental
Président de la Communauté de Communes
Les Portes Briardes entre villes et forêts

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Eva LONY
Secrétaire de séance

*Publication du compte rendu des délibérations le : **12/10/2026***
*Délibération transmise au Représentant de l'État le : **12/10/2026***
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 077-217704709-20261008-2026118-DE